

Extraits des séances du Conseil communal de Mersch

Conseil communal du **11 décembre 2023**

PRÉSENTS : MM : Malherbe M., bourgmestre, Toussaint A., Krier H. et Reiland M., échevins
MM/MMES : Bemtgen F., Caldarella M., Feller-Wilmes J., Kass F., Krier M., Marques D., Miny R., Prickaerts P., Vullers W., et Weiler M., conseillers,
Neyens T., secrétaire

ABSENT: M. Costa N., conseiller (excusé)

Plans d'aménagement abrégé 2023-2032 de la forêt communale de Mersch

Le conseil communal approuve à l'unanimité le plan d'aménagement abrégé 2023-2032 concernant l'aménagement de la forêt communale de Mersch et plus précisément la partie se situant sur le territoire du triage de Mersch-Est et la partie se situant sur le territoire du triage de Mersch-Ouest.

Urbanisme

Le conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver le projet d'aménagement particulier concernant la modification du plan d'aménagement présenté par le bureau d'urbanistes et d'architectes Papaya d'Esch-sur-Alzette pour le compte de l'Administration communale de Mersch.

Approbation de décomptes de travaux extraordinaires.

Le conseil communal approuve à l'unanimité les décomptes de travaux extraordinaires suivants :

Projet et article(s) budgétaire(s)	Somme des devis en €TTC (date vote du conseil communal)	Dépense € TTC
Travaux de mise en état de la voirie forestière (4/412/221313/99013)	138.177,00 (09.12.2020)	134.566,70
Aménagement d'aires de jeux (4/810/221313/99017)	288.000,00 (09.09.2020)	316.108,46

Équipe Pacte Nature

Le conseil communal, décide à l'unanimité de charger la commission de l'environnement des missions de l'« Équipe Pacte Nature »;

Modification de la composition de la commission de l'information

Un représentant de l'administration communale dont les responsabilités incluent les relations publiques est intégré à la commission de l'information.

Commissions communales : Nominations sur postes vacants

Le conseil communal décide de nommer :

- à la commission de l'information
 - a) le sieur Charles Bemtgen de Mersch comme membre effectif désigné par le parti politique «déi gréng» de la commission de l'information ;
 - b) le sieur Christian Mohr en tant que représentant de l'administration communale comme membre de la commission de l'information.
- à la commission des loyers

le sieur Patrick Lamesch de Mersch comme membre suppléant bailleur de la commission des loyers.

Contrats, conventions et actes

Le conseil communal approuve à l'unanimité

- l'acte notarié de vente du 17 novembre 2023 par lequel la Commune de Mersch acquiert de la fondation « Déieren Asyl » de Luxembourg la maison d'habitation, avec place et toutes appartenances et dépendances, sise à L-7513 Mersch, 56, Rue d'Arlon, contenant 11 ares 20 centiares au prix de 1.050.000,00 EUROS;
- le compromis de vente du 21 novembre 2023 respectivement du 11 décembre 2023 par lequel l'établissement public POST Luxembourg vend à la commune une partie de la parcelle de terrain inscrite au cadastre de la commune de Mersch, section E de Rollingen, lieu-dit « Rue de Larochette » moyennant un prix total estimé de 126,00 € et dont l'utilité publique consiste dans l'incorporation du trottoir existant dans le domaine public communal.

Nouvelle fixation du prix des repas sur roues

Vu l'augmentation du prix par le prestataire des repas, le conseil communal décide l'adaptation du règlement taxe communal comme suit :

Chapitre 223 : Repas sur Roues.

- | | |
|---|---------|
| 1. Vente des repas sur roues/ par repas | 14,50 € |
| 2. Location unité d'induction/ par mois | 6,00 € |

Remboursement anticipatif d'un emprunt.

Le conseil communal décide à l'unanimité :

- de rembourser anticipativement l'intégralité d'un emprunt de 2.000.000,00 € et dont la durée de remboursement initialement prévue était fixée à 40 semestrialités et dont le solde au 31 décembre 2023 s'élève à 428.713,48 €;
- de rembourser anticipativement l'intégralité d'un emprunt de 3.000.000,00 € et dont la durée de remboursement initialement prévue était fixée à 40 semestrialités et dont le solde au 31 décembre 2023 s'élève à 375.000,00 €

Déclarations de recette

Les déclarations de recette de l'exercice 2023 pour un montant de 108 237.33 € ont été approuvées unanimement par le conseil communal.

Récompenses aux sportifs méritants

Le conseil communal approuve à l'unanimité la dépense au montant total de 16.900 € pour primes d'encouragement aux sportifs méritants.

Autorisation de collectes à domicile

Le conseil communal accorde l'autorisation à l'asbl Mierscher Musek pour faire une collecte à domicile lors du traditionnel "Hämmelsmarsch" à l'occasion de la fête patronale dans les différentes localités de la commune de Mersch et aux dates suivantes de l'année 2024 :

Rollingen:	10.02 resp. 11.02
Pettingen + Essingen:	13.07 resp. 14.07
Mersch:	21.09 resp. 22.09
Moesdorf:	19.10 resp. 20.10
Reckingen:	02.11 resp. 03.11
Beringen:	09.11 resp. 10.11
Schoenfels:	23.11 resp. 24.11

Le conseil communal accorde aux organismes suivants l'autorisation pour faire une collecte à domicile à l'occasion des feux de bure le samedi, 17 février 2024 respectivement le dimanche, 18 février 2024 :

Mersch:	Sapeurs-Pompiers
Beringen:	Les sociétés de Beringen
Moesdorf:	Sapeurs-Pompiers resp. Club des Jeunes
Reckingen:	Sapeurs-Pompiers
Rollingen:	Club des Jeunes
Schoenfels:	Sapeurs-Pompiers
Pettingen:	Sapeurs-Pompiers resp. Club des Jeunes

Office social

Le conseil communal approuve à l'unanimité des membres présents

a) le budget rectifié provisoire de l'exercice 2023 de l'office social de Mersch, représentant les communes de Bissen, Helperknapp, Lintgen et Mersch, dont le tableau récapitulatif se présente de la manière suivante :

	Service ordinaire	Service extraordinaire
Recettes :	1.889.727,22 €	42.425,36 €
Dépenses :	1.818.776,57 €	152.645,00 €
Boni :	70.950,65 €	0,00 €
Mali :	0,00 €	110.219,64 €
Boni compte 2022 :	90.962,93 €	750.055,04 €
Boni fin 2023 :	161.913,58 €	639.835,40 €

La part de la commune de Mersch s'élève à 249.602,52 € au service ordinaire et à 745,00 € au service extraordinaire (fonds de roulement) ;

b) le budget provisoire de l'exercice 2024 de l'office social de Mersch, dont le tableau récapitulatif se présente de la manière suivante :

	Service ordinaire	Service extraordinaire
Recettes :	1.759.833,40 €	3.155,00 €
Dépenses :	1.714.833,40 €	3.155,00 €
Boni :	45.000,00 €	0,00 €
Boni compte 2023 :	161.913,58 €	639.835,40 €
Boni général :	206.913,58 €	639.835,40 €

La part de la commune de Mersch s'élève à 256.682,05 € au service ordinaire et à 1.130,00 € au service extraordinaire (fonds de roulement).

Circulation

Le conseil communal confirme à l'unanimité les différents règlements de circulation temporaires édictés par le collège des bourgmestre et échevins depuis la dernière séance du conseil communal.

Personnel communal

Le conseil communal confirme à l'unanimité de créer :

- a) un poste d'ouvrier communal pour le service places publiques dans la carrière C ;
- b) quatre postes d'ouvrier communal pour les services jardinage, menuiserie/scierie, éclairage public et conciergerie dans la carrière E (ouvrier avec CATP/DAP).

Règlement d'ordre intérieur du conseil communal

Le Conseil communal décide à l'unanimité de modifier le texte de l'article 5 du règlement d'ordre intérieur du conseil communal.

Présentation du budget rectifié 2023 et du budget 2024

Présentation par le bourgmestre, animée par une présentation power-point.

La discussion et le vote du budget rectifié 2023 et du budget de 2024 auront lieu dans la prochaine séance fixée au lundi, 18 décembre 2023.

Communications du collège des bourgmestre et échevins et questions des conseillers